

DEPARTEMENT des YVELINES

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 22 septembre au 23 octobre 2023

Relative à l'enquête conjointe pour les
demandes d'autorisations de travaux miniers sur le
territoire de la commune du Chesnay-Rocquencourt,

et de permis d'exploitation de gîtes géothermiques
sur le territoire des communes de Bailly,
Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, le Chesnay-
Rocquencourt et Versailles,

présentées par la société ENGIE Energie Service

et à la déclaration de projet emportant mise en
compatibilité avec le PLU de Rocquencourt

3^{ème} partie

Pièces jointes et Annexes

Commissaire enquêteur
Denis UGUEN.

SOMMAIRE

PJ n° 1 - Décision de désignation du commissaire-enquêteur	3
PJ n° 2 - L'Arrêté préfectoral du 28 août 2023	1
PJ n° 3 : encarts des 1ères parutions presse avant enquête	6
PJ n° 4 : encarts des secondes parutions presse début enquête	9
PJ n° 5 -Certificats d'affichage	12
Annexe 1 - Cahier des observations numérique	18
Annexe 2 - Cahier des observations « Registres papier »	19
Annexe 3 : Tableau du tri des observations	20
Annexe 4 : Procès verbal de Synthèse	21
Annexe 5 : Mémoire en réponse des porteurs du projet	22
Annexe 6 : Courrier du Préfet des Yvelines	23
Note d'analyse ABF sur l'installation de la centrale de géothermie sur le "terrain des serres" en bordure de la D186	23

PJ n° 1 - Décision de désignation du commissaire-enquêteur**MINUTE****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES1^{er} août 2023

N° E2300046 /78

La vice-présidente**Décision désignation commissaire****CODE : type n° 6**

Vu enregistrée le 24 juillet 2023, la lettre par laquelle la préfecture des Yvelines demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

enquête conjointe relative aux demandes d'autorisations d'ouverture de travaux miniers sur le territoire de la commune du Chesnay-Rocquencourt et de permis d'exploitation de gîtes géothermiques sur le territoire des communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles présentées par la société Engie Energie Services, et à la déclaration de projet-emportant mise en compatibilité avec le PLU de Rocquencourt ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Denis UGUEN est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Dominique MASSON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

PJ n° 2 - L'Arrêté préfectoral du 28 août 2023



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

ARRÊTÉ

portant ouverture d'enquête publique unique relative :

- à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Énergie Services

LE PRÉFET DES YVELINES,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 et R.153-15 ;

VU le Code minier nouveau, et notamment l'article L.134-8 ;

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-18, R.122-1, R.122-9, R.123-1 à R.123-32 ;

VU le décret n°78-498 du 28 mars 1978 modifié relatif aux titres de recherches et d'exploitation de géothermie ;

VU le décret n°2006-649 du 2 juin 2006 modifié relatif aux travaux miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains ;

VU le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

VU l'arrêté préfectoral 78-2022-06-27-00003 du 27 juin 2022 portant délégation de signature du Préfet des Yvelines à Monsieur Victor DEVOUGE, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Versailles ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 novembre 2020 accordant une autorisation de recherches de gîte géothermique à basse température dit « Grand Parc Nord », sur le territoire des communes de Chesnay-Rocquencourt, Versailles, Bailly, Marly-le-Roi, Louveciennes, Bougival et La Celle Saint-Cloud, à la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES, enseigne ENGIE Réseaux ;

VU les éléments de projet transmis par la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES, envisageant l'implantation dans les boucles dessinées par les bretelles de connexion entre les routes départementales 307 et 186, de puits de forage et de centrales géothermiques ;

VU la délibération du 25 janvier 2023 du conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt ayant relevé l'incompatibilité du projet de géothermie avec les dispositions réglementaires du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt mais également son caractère d'intérêt général, justifiant l'engagement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt et définissant les modalités de concertation relatives à cette déclaration ;

VU la délibération du 13 avril 2023 du conseil municipal, arrêtant le bilan de cette concertation ;

Article 1^{er} : Une enquête publique unique, d'une durée de trente-deux jours, est ouverte dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles du **22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus**, sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt et sur les demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Énergie Services.

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête peut être prolongée pour une durée maximale de quinze jours.

Article 2 : Un avis annonçant l'ouverture de l'enquête est affiché par les soins des maires des communes du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles à la mairie et aux emplacements habituels d'affichage administratif sur le territoire de ces communes, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.

Il reste affiché pendant toute la durée de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité est certifié par les maires des communes concernées.

Il est procédé, par la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES, à l'affichage sur le site des travaux projetés.

Article 3 : Pendant l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier, comportant notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact sur le projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et sur un poste informatique, du lundi au samedi aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture du service au public : de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h ;
- à la mairie de La Celle Saint Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi ou vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public ;
- sur le site dédié à l'enquête publique :

<https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>

- sur le site internet de la Préfecture des Yvelines :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie/ENGIE-ENERGIE-SERVICES/2023-ENQUETE-PUBLIQUE-UNIQUE>

Article 4 : Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux jours et horaires mentionnés ci-dessus pour la consultation du dossier mis à l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire-enquêteur.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent aussi être remises au commissaire-enquêteur lors des permanences mentionnées à l'article 6 du présent arrêté.

Les observations et propositions écrites, soit transmises par voie postale soit remises au commissaire-enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête, pendant la durée de l'enquête.

Le public peut également faire parvenir ses observations et propositions, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus, au commissaire-enquêteur :

- sur le registre d'enquête dématérialisé accessible sur le site suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>
- à l'adresse électronique dédiée à l'enquête :
engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé (site mentionné ci-dessus).

Des informations sur l'objet de l'enquête peuvent être demandées :

- concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, à la commune du Chesnay-Rocquencourt (mairie du Chesnay-Rocquencourt -Hôtel de Ville – 9 rue Pottier – BP 150 Le Chesnay – 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex, à l'adresse suivante :

urbanisme@lechesnay-rocquencourt.fr

- concernant le dossier des deux demandes d'autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et des deux demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" présenté par la société ENGIE ENERGIE SERVICES - 1 place Samuel de Champlain -Faubourg de l'Arche – 92 030 PARIS LA DEFENSE CEDEX, à l'adresse suivante :
frederik.bugarel@engie.com

Les registres, ouverts par le commissaire-enquêteur dès le début de l'enquête, lui sont transmis sans délai, à l'issue de l'enquête, par chaque mairie, et clos par ses soins.

Article 5 : Monsieur Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Monsieur Dominique MASSON, inspecteur général des patrimoines honoraire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Article 6 : Le commissaire-enquêteur reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies mentionnées ci-après, aux dates et horaires suivants :

dates	horaires	mairies
le vendredi 22 septembre 2023	de 9h00 à 12h00	Le Chesnay-Rocquencourt
le lundi 25 septembre 2023	de 9h00 à 12h00	Bailly
le samedi 7 octobre 2023	de 9h00 à 12h00	Le Chesnay-Rocquencourt
le mardi 10 octobre 2023	de 14h00 à 17h00	Louveciennes
le jeudi 12 octobre 2023	de 9h00 à 12h00	La Celle-Saint-Cloud
le mercredi 18 octobre 2023	de 14h00 à 17h00	Versailles (service urbanisme)
le lundi 23 octobre 2023	de 14h00 à 17h00	Le Chesnay-Rocquencourt

VU l'avis favorable de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) en date du 26 mai 2023 ;

VU l'examen du dossier de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt avec le projet envisagé, par les personnes publiques associées, prévu par les articles L.153-54 et R.153-15 du code de l'urbanisme en date du 15 juin 2023, et son compte rendu ;

VU les demandes reçues le 9 mars 2023, complétées le 28 avril 2023, de la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES dont le siège social est situé au 1 place Samuel de Champlain -Faubourg de l'Arche – 92 030 PARIS LA DEFENSE CEDEX, relatives à deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part ;

VU le rapport d'instruction du service en charge de la police des mines de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France en date du 28 avril 2023 proposant de soumettre les deux demandes, sollicitant chacune une autorisation d'ouverture de travaux miniers et un permis d'exploitation, à une enquête publique unique et conjointe ;

VU l'avis de mise en concurrence paru dans les journaux Le Parisien édition des Yvelines et Les Echos le 11 juillet 2023 ;

VU l'absence de candidature en réponse à cette mise en concurrence ;

VU l'avis du 22 juin 2023 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Île-de-France sur le projet de réalisation d'une opération géothermique sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt ;

VU le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale de la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES et de la commune du Chesnay-Rocquencourt, transmis le 18 août 2023 ;

VU la délibération du conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt du 6 juillet 2023 sollicitant une enquête publique unique et autorisant Monsieur le Préfet des Yvelines à ouvrir et organiser l'enquête publique unique portant à la fois sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, sur les demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et les demandes de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Énergie Services ;

VU la décision de la présidente du tribunal administratif de Versailles du 1^{er} août 2023 désignant Monsieur Denis UGUEN en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Dominique MASSON en tant que commissaire-enquêteur suppléant ;

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

CONSIDÉRANT que le recours à l'énergie renouvelable qu'apporte la géothermie profonde pour approvisionner des réseaux de chaleur nécessite l'obtention de deux autorisations préalables de travaux miniers, de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 7 : Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne intéressée peut prendre connaissance à la DRIEAT – UD 78, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 51 ou à l'adresse électronique ud78.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr et aux mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles aux heures normales d'ouverture des services, ainsi que sur le site internet de la préfecture des Yvelines mentionné à l'article 3 du présent arrêté du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Article 8 : À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions- ou de refus sur les demandes présentées par la société ENGIE ÉNERGIE SERVICES.

Article 9 : À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du Commissaire-enquêteur, est soumis, pour délibération, au conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.

Article 10 : Une copie du présent arrêté est adressée à la Direction départementale des territoires, aux maires des communes du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, au commissaire-enquêteur et à son suppléant.

Article 11 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, les maires des communes du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, la Celle-Saint-Cloud et Versailles ainsi que le commissaire-enquêteur et son suppléant sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 12 8 AOUT 2023

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE

PJ n° 3 : encarts des 1ères parutions presse avant enquête

Firefox

https://reader.cafeyn.co/reader_prod.html?lang=fr&publicationId=208...

Annonces légales

LE COURRIER DES YVELINES
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023
www.78actu.fr 27

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Avis administratifs

7339155501 - AA
Préfet des Yvelines
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
Unités départementales des Yvelines
1ER ANIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique relative :
- à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gisements géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Energie Services

Par arrêté préfectoral du 28 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt)
- les demandes, présentées par la société Engie Energie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt, de deux permis d'exploitation de gisements géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.
Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse compilés de la société Engie Energie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :
- sur internet aux adresses suivantes :
<https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>
<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie-ENGIE-ENERGIE-SERVICES-2023-ENQUETE-PUBLIQUE-UNIQUE> (site de la Préfecture des Yvelines).
- à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public.
- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie au public.
- à la mairie de Versailles, au service en charge du Urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie au public.
- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie au public.

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessus. Elles sont consultables au siège de l'enquête.
Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :
- sur le registre dématrialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>
- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête : engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt@mail.registre-numerique.fr
Les observations et propositions transmises par voie électronique ou consignées sur le registre dématrialisé (site mentionné ci-dessus) :
M. Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, a reçu les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus, aux dates et horaires suivants :
Le Chesnay-Rocquencourt le vendredi 22 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
Bailly le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
La Celle-Saint-Cloud le jeudi 12 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00,
Versailles (service urbanisme) le mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00,
Le Chesnay-Rocquencourt le lundi 23 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et de deux permis d'exploitation de gisements géothermiques au Dogger peuvent être obtenues auprès de la société Engie Energie Services - 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 030 Paris La Défense cedex, à l'adresse suivante : fredrick.bugault@engie.com
Toutes informations sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie du Chesnay-Rocquencourt (Hôtel de Ville - 9, rue Potier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante : urbanisme@chesnay-rocquencourt.fr
Pendant et en complément de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - unités départementales des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 33 43 51 ou à l'adresse électronique 78.dreal@developpement-durable.gouv.fr, sur le site internet de la préfecture mentionné pour la consultation du dossier.
Et suite de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions - ou de refus sur les demandes présentées par la société Engie Energie Services.
A l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, est soumis, par délibération, au Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.
EP 23-450 / contact@publiff.fr

Avis administratifs

7339280201 - AA
Commission départementale d'aménagement cinématographique des YVELINES
Commune de RAMBOUILLET
Autorisation tacite de la CDACI (extrait)
AVIS

Une décision régulière favorable est née le 29 août 2023, en réponse à la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique déposée par la société nouvelle des cinémas de Rambouillet, dont le siège social est situé 26, rue d'Angoulême à Rambouillet, concernant la création d'un cinéma à l'emplacement de 5 salles et 595 places, situé 26, rue d'Angoulême à Rambouillet.

Vie de sociétés

7339106301 - VS
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 18 août 2023, il a été constituée une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RIFILOULOU
Capital social : 3 000 euros
Siège social : 13, rue Gérard-de-Nerval, 78180 Montigny-Le Bretonneux.
Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession possibles de tous biens ou droits réels portant sur des actifs immobiliers ou financiers ; la participation de portefeuille de valeurs mobilières et de placement et d'une manière générale tous placements y compris d'instruments financiers à terme, de contrats de capitalisation et toutes opérations assimilées ; la prise d'intérêts et/ou de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères. La participation directe ou indirecte, dans toutes opérations industrielles et/ou commerciales quelconques par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement ; L'acquisition, la souscription, l'acquisition, l'échange, et toutes opérations quelconques portant sur des actions, parts sociales, droits sociaux, obligations ou bons et, plus généralement, sur toutes valeurs mobilières, droits sociaux ou droits mobiliers ou immobiliers quelconques ; L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Le cas échéant - et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilisés à la société au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société ; La gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, avec ou sans promesse de vente, quelle que soit leur mode d'acquisition (achat, échange, construction ou autrement), de tous biens meubles (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles, maisons individuelles ou droits immobiliers. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tout lieu à tous actes ou opérations, notamment constitution d'hypothèque ou autres sûretés sociales ou financières, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, consentir le cautionnement hypothécaire non rémunéré de la société civile, des lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de l'objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports : le capital est entièrement constitué par des apports en numéraire. Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et qui ne soit son oge de parenté avec le cédant, ou avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Gérance : Mme Catherine L'HELIAS, demeurant à Montigny-Le Bretonneux (Yvelines-78180), 13, rue Gérard-de-Nerval.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Vie de sociétés

7339106701 - VS
AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 août 2023, il a été constituée une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DLH
Capital social : 3 000 euros
Siège social : 13, rue Gérard-de-Nerval, 78180 Montigny-Le Bretonneux.
Objet social : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession possibles de tous biens ou droits réels portant sur des actifs immobiliers ou financiers ; la participation de portefeuille de valeurs mobilières et de placement et d'une manière générale tous placements y compris d'instruments financiers à terme, de contrats de capitalisation et toutes opérations assimilées ; la prise d'intérêts et/ou de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés industrielles, commerciales, immobilières, financières ou autres, constituées ou à constituer, françaises ou étrangères. La participation directe ou indirecte, dans toutes opérations industrielles et/ou commerciales quelconques par voie de création de sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement ; L'acquisition, la souscription, l'acquisition, l'échange, et toutes opérations quelconques portant sur des actions, parts sociales, droits sociaux, obligations ou bons et, plus généralement, sur toutes valeurs mobilières, droits sociaux ou droits mobiliers ou immobiliers quelconques ; L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'administration, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement. Le cas échéant - et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilisés à la société au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société ; La gestion, l'administration et l'exploitation sous toutes formes, par bail, location ou autrement, avec ou sans promesse de vente, quelle que soit leur mode d'acquisition (achat, échange, construction ou autrement), de tous biens meubles (emprunt, crédit-bail), de tous terrains, immeubles, maisons individuelles ou droits immobiliers. Pour la réalisation de cet objet ou pour faciliter celui-ci, la société peut recourir en tout lieu à tous actes ou opérations, notamment constitution d'hypothèque ou autres sûretés sociales ou financières, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale ; la société peut, notamment constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux, consentir le cautionnement hypothécaire non rémunéré de la société civile, des lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de l'objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Apports : le capital est entièrement constitué par des apports en numéraire. Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et qui ne soit son oge de parenté avec le cédant, ou avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
Gérance : Mme Catherine L'HELIAS, demeurant à Montigny-Le Bretonneux (Yvelines-78180), 13, rue Gérard-de-Nerval.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles.

Avis administratifs

7339172801 - AA
Commune de RAMBOUILLET
Participation du public par voie électronique relative à 2 permis de construire avec des Jean-Louis et Maurice Berteaux-Pasteur
AVIS AU PUBLIC

Deux dossiers de demande de permis de construire sont présentés par ALTAIRIA COGEDIM IDF seront soumis à la participation du public par voie électronique le mardi 22 août 2023 au vendredi 22 septembre 2023 inclus, soit pour une durée de 32 jours, principalement à l'adresse suivante :

Le permis de construire n° 78392203-1003 (lot C, L 15, avenue Jean-Jaures et 50, avenue Maurice-Berteaux) prévoit la démolition des bâtiments existants et la création d'un ensemble immobilier de 344 logements répartis en 9 bâtiments comportant notamment : une résidence seniors, une résidence écoresilable, des logements sociaux et en accession, et 3 locaux commerciaux, dont le magasin Auchan transité.

Le permis de construire n° 78392203-1004 (lots A et B, 65 à 84, avenue Maurice-Berteaux et 79, avenue Pasteur) prévoit la démolition des bâtiments existants (magasin Auchan, un garage automobile et des box), et la création d'un ensemble immobilier comportant 404 logements et 3 locaux commerciaux.

Une version numérique des dossiers de permis de construire et de l'étude d'impact sera consultable pendant toute la durée de la procédure sur le site suivant : www.rambouillet.fr à la rubrique "Yves-a-Gertraude" / Urbanisme / Enquetes-publiques.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante : jean-louis-berteaux@ville-rambouillet.fr ou à l'adresse : jean-louis-berteaux@gmail.com

Toute observation ou proposition transmise après la clôture de la participation du public par voie électronique ne pourra être prise en considération.

Toute information concernant le projet pourra être sollicitée par courriel auprès de la Direction de l'aménagement urbain urbanisme@rambouillet.fr en précisant son objet "demande d'info PPVE projet Jean-Louis-Berteaux".

Conformément à l'article L123-46-2 du Code de l'environnement, le public pourra solliciter un rendez-vous à l'adresse suivante : urbanisme@rambouillet.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation, afin de consulter le dossier sur support papier.

Vie de sociétés

7339480501 - VS
SCI LA ROCHE D'AYMON

SCI au capital de 304.000 euros
Siège social :
2, avenue du Val Notre Dame
95002 SARTROUVILLE
380 014 183 RCS de Versailles

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE en date du 24 août 2023, les associés ont décidé, à compter du 31 août 2023, de transférer le siège social à 85, rue de Verdun, 95330 La Ferté-sur-Seine.

Objet : la présente au objet est :

- l'acquisition, par voie d'échange, d'apport ou autre, de biens immobiliers, urbains ou ruraux, bâtis ou non bâtis, et éventuellement la vente de ceux-ci ;
- l'exploitation par location à usage commercial, soit directement ou indirectement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces biens devenus inutilisés à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, durée 99 ans.

Associé partant : M. Philippe Jacques Michel CHASSE, retraité, demeurant à Eupen (Belgique) Selsbroich 25A, via Paris 15ème (75015) le 23 février 1950. L'associé partant demeure gérant de la société.

Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Pontaise.

VECATRA

Société Civile Immobilière (SCI) au capital de 1 000 euros
Siège social :
Chet, M. Vincent CORSO
81, rue de Montevul
78000 VERSAILLES
RCS Versailles 511 211 754

CHANGEMENT DE GÉRANT

Suivant procès-verbal en date du 31 août 2023, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en qualité de gérant, à compter du 31 août 2023, Mme. Anne-Sylvie CORSO demeurant 46, avenue de Paris, 75000 Versailles en remplacement de M. Vincent CORSO.
La Gérance.

STÉPHANE GORGA

SCI au capital de 400 000 euros porté à 414 000 euros
Siège social :
67, rue de Paris
78000 VERSAILLES
443 051 136 RCS Versailles

RÉDUCTION DE CAPITAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 août 2023, il résulte que le capital a été réduit de 40 000 euros pour le porter de 400 000 euros à 414 000 euros par voie de diminution du nombre de parts existantes. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention : le capital social est fixé à 400 000 euros.
Nouvelle mention : le capital social est fixé à 414 000 euros.
Mentions au RCS de Versailles.

7339387501 - AA
Commune de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique des Yvelines
Autorisation tacite de la CDACI (extrait)
AVIS

Une décision régulière favorable est née le 29 août 2023, en réponse à la demande d'autorisation d'aménagement cinématographique déposée par la société des cinémas de Fouesly, dont le siège social est situé 24, avenue Charles de Gaulle 92000 Neuilly-sur-Seine, concernant la création d'un cinéma à l'emplacement de 9 salles et d'une capacité de 1 340 places. Ce projet est situé rue Léon Désyèvre/ rue Armagnac à Saint-Germain-en-Laye.

7339480501 - VS
SCI LA ROCHE D'AYMON

SCI au capital de 304.000 euros
Siège social :
2, avenue du Val Notre Dame
95002 SARTROUVILLE
380 014 183 RCS de Versailles

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes de l'AGE en date du 24 août 2023, les associés ont décidé, à compter du 31 août 2023, de transférer le siège social à 85, rue de Verdun, 95330 La Ferté-sur-Seine.

Objet : la présente au objet est :

- l'acquisition, par voie d'échange, d'apport ou autre, de biens immobiliers, urbains ou ruraux, bâtis ou non bâtis, et éventuellement la vente de ceux-ci ;
- l'exploitation par location à usage commercial, soit directement ou indirectement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces biens devenus inutilisés à la société au moyen de vente, échange ou apport en société, durée 99 ans.

Associé partant : M. Philippe Jacques Michel CHASSE, retraité, demeurant à Eupen (Belgique) Selsbroich 25A, via Paris 15ème (75015) le 23 février 1950. L'associé partant demeure gérant de la société.

Radiation du RCS de Versailles et immatriculation au RCS de Pontaise.

UNE ADRESSE E.MAIL
pour nous adresser vos annonces légales plus rapidement
annonces.legales@medialex.fr

Firefox

https://reader.cafeyn.co/reader_prod.html?lang=fr&publicationId=207...

Annonces légales

TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2023
www.78actu.fr

33

Tarif de référence stipulé dans l'art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonces sont informées que, conformément au décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernés et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Adjudications Immobilières

733947701 - VJ

78

Vente aux Enchères Publiques par devant le T. J. de VERSAILLES (78)
5, place André Mignot

LE MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 À 9 H 30
EN UN SEUL LOT
à RENNEQUIN (78590)
8, rue de Villersuz

UNE MAISON D'HABITATION DE 116 m² (OCCUPEE), de 6 pièces principales
D'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol : SALLE DE SPORT - HAMMAM - DRESSING - TERRASSE EN BOIS avec CABANON - TERRASSE PAVÉS ET TERRASSE SUR PILOTS.

Mise à prix : 200 000 euros

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE DE 20 000 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de Versailles.

Pour tous renseignements, s'adresser : Au Cabinet de Me Elia GUELIERS, membre de la SELARLU ELISA GUELIERS AVOCAT, rédacteur du cahier des conditions de vente et détenteur d'une copie, 21, rue des États Généraux à VERSAILLES 78000 - Tél. 01 89 60 37 37.

Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE :
LE 19 OCTOBRE 2023 DE 9 H 00 À 11 H 00 ET DE 12 H 00 À 14 H 00

7339576201 - VJ

78

Vente aux Enchères Publiques par devant le T. J. de VERSAILLES (78)
5, place André Mignot

LE MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 À 9 H 30
EN UN LOT
UN APPARTEMENT DE 67,02 m² à LES MUREAUX (78)

2, rue des Pétales

De 3 pièces, accès par le couloir de l'axe sud, 3 portes à droite comprenant : entrée, cuisine, salon/séjour, 2 chambres, dégagement, rangement, salle de bain, WC, terrasse privative. Il relève des constatations de l'huissier que « l'accès à la terrasse privative est interdit par un arrêté de péni trentennaire ».

UNE CAVE - UN EMPACEMENT POUR VOITURE.

LES LIEUX SONT OCCUPÉS.

Mise à prix : 35 000 euros

Une consignation préalable est obligatoire : 3 500 euros.

S'adresser pour tous renseignements : le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du JEX de l'exécution près le tribunal judiciaire de Versailles, 5, place André Mignot et/ou au Cabinet de Me Adèle ALEXANDRE LE ROUX, membre de l'AAFPRI TRIANON AVOCATS, avocat au barreau de Versailles (Yvelines), demeurant à Versailles (78000), 13 bis, avenue de Saint-Cloud, N° de téléphone 01 39 56 04 13, avocat constitué et au cabinet de laquelle domicile est élu. www.ferrari.fr

VISITES SUR PLACE LES :
LUNDI 9 OCTOBRE 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00
LUNDI 16 OCTOBRE 2023 DE 14 H 00 À 16 H 00

7339395401 - VJ

78

Vente sur surenchère du diuème aux enchères Publiques par devant le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78)
5 place André Mignot

LE MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 À 9 H 30
EN UN SEUL LOT
à LES CLAYES-SOUS-BOIS (78340)
3, avenue Claude Debussy

UN APPARTEMENT au 2ème étage (OCCUPEE), de 3 pièces principales (61,50 m²). Avec CELLIER, LOGGIA, CAVE et 1 EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT.

Mise à prix : 74 800 euros

Consignation pour enchérir : chèque de banque à l'ordre du BÂTONNIER SÉQUESTRE DE 7 480 euros outre une somme pour les frais et émoluments dont le montant sera indiqué par l'Avocat chargé de porter les enchères. On ne peut enchérir que par le ministère d'un Avocat du Barreau de Versailles.

Pour tous renseignements, s'adresser : 1°) Au cabinet de Me Amélie MATHIEU, Avocat au Barreau de Versailles demeurant 4, rue Jean Houdein 78000 VERSAILLES, Avocat du surenchérisseur, 2°) Au Cabinet de Me Elia GUELIERS, rédacteur du cahier des conditions de vente et détenteur d'une copie, 21, rue des États Généraux à VERSAILLES - 78000 - T. 01 89 60 37 37 (Avocat constitué pour le créancier poursuivant, agissant au défaut du surenchérisseur en vertu de l'article R 322-54 du CPC). Avocat du créancier poursuivant.

Le cahier des conditions de vente est déposé au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire de VERSAILLES et au Cabinet de l'Avocat, où il peut être consulté - www.ferrari.fr

Avis administratifs

733919501 - AA
Préfet des Yvelines
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France
Unité départementale des Yvelines

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique relative :

- à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly-Louvenciennes, La Celle-Saint-Cloud, et de Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Energie Services

Par arrêté préfectoral du 29 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle de Chesnay-Rocquencourt)
- les demandes, présentées par la société Engie Energie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt, associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly-Louvenciennes, La Celle-Saint-Cloud et de Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse conjoint de la société Engie Energie Services et de la commune de Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt>
- au sein de la commune de Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi, aux horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture du public de mardi au vendredi, de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public
- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillettes non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies de Chesnay-Rocquencourt, Bailly-Louvenciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie de Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessus. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt>
- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête : engie-projet-geothermie-chesnay-roquencourt@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus).

M. Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus, aux dates et horaires suivants :

- Le Chesnay-Rocquencourt le vendredi 22 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Bailly le lundi 25 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Le Chesnay-Rocquencourt le samedi 1^{er} octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Louveciennes le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
- La Celle-Saint-Cloud le jeudi 12 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00.
- Versailles (service urbanisme) le mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.
- Le Chesnay-Rocquencourt le lundi 23 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et les demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger peuvent être demandées auprès de la société Engie Energie Services - 1, place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 030 Paris La Défense cedex, à l'adresse suivante : iredenk.bugre@engie.com

Toutes informations sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie de Chesnay-Rocquencourt (Hôtel de Ville - 9, rue Pottier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante :

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies de Chesnay-Rocquencourt, Bailly-Louvenciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France - unité départementale des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique u278.deat-rlf@developpement-durable.gouv.fr, et sur le site internet de la préfecture mentionnée par la consultation du dossier.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions - ou de refus sur les demandes présentées par la société Engie Energie Services.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, est soumis, pour délibération, au Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.

EP 23-450 / contact@publinfo.gal.fr

7339086101 - AA
SCCV ADLOG
GARANCIÈRES DIÈPE
GARANCIÈRES-EN-BAUCE (78)
et ALLAINVILLE-AUX-BOIS (78)

Commune de CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES

Projet de plan local d'urbanisme
2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Création d'une plateforme logistique
CONSULTATION DU PUBLIC

Le préfet d'Eure-et-Loir communique :

Une consultation du public, présente par arrêté préfectoral, aura lieu pendant 4 semaines, du mardi 26 septembre à 9 h 00 au vendredi 27 octobre 2023 à 16 h 00 sur la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la SOCIÉTÉ ADLOG GARANCIÈRES DIÈPE, dont le siège social est situé chez Groupe AXTOM, 8, rue Henri-Rochfort, 75017 Paris 17, concernant un projet de création d'une plateforme logistique, située ZA Dièpe, La Haute-Épine, sur les communes de Garancières-en-Beauce (28) et Allainville-aux-Bois (78).

L'activité est soumise à enregistrement au titre de la rubrique 1510-2-b de la nomenclature des installations classées.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Jérôme JEUNET, responsable opérations pour la société SCCV ADLOG, mel : jeanm@adlog.eu

Un dossier sera tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation :

- mardi de 14 h 00 à 16 h 30.
- vendredi de 14 h 00 à 16 h 30.
- samedi matin de 9 h 00 à 12 h 00.
- Mairie de Garancières-en-Beauce : 6, rue du Gal, 28100
- mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00.
- mercredi et jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00.
- vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le public pourra formuler ses observations sur des registres ouverts, à cet effet, en mairies de Garancières-en-Beauce et Allainville-aux-Bois.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet des préfetures de Eure-et-Loir et des Yvelines : <https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-Etat/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/> et <https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-adresse-ses-observations-a-la-prefecture-d-eure-et-loir-Direction-de-la-Citoyenneté-Bureau-des-Procédures-Environnementales-place-de-la-Republique-CS-60537-28019-Chartres-cedex-ou-par-voie-electronique-a:prefecture-publique@eure-et-loir.gouv.fr>, pendant la durée de la consultation et avant la fin du délai de consultation du public.

Les préfets d'Eure-et-Loir et des Yvelines sont les autorités compétentes pour prendre la décision d'enregistrement, par arrêté inter-préfectoral d'enregistrement assorti éventuellement de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou pour prendre une décision de refus.

733975701 - AA
Commune de ROCHEFORT-EN-YVELINES

Echance de concession(s) trentenaire(s)
AVIS ADMINISTRATIF

La commune de Rochefort-en-Yvelines informe de l'arrivée à échéance de concession(s) trentenaire (s) dans son territoire.

La liste est affichée à la porte du cimetière et en mairie.

Pour toute information sur la possibilité de leur renouvellement : 01 30 41 31 06 ou mairie@rey78.fr



Urbanisme PLU ?
toutes les nouvelles

est habilité à publier les annonces légales sur le département des Yvelines

Dernier dossier parution : Loi 14 N° sur le vote électronique et la dérogation

Tél. 02 99 26 42 00

Les nouvelles légales et judiciaires

ENFIN UN NOUVEAU MARCHÉ PUBLICS...

CENTRALEDES MARCHÉS.COM

Votre prochain marché est

Le Grand Parisien
Mercredi 6 septembre 2023

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 78

XI

Le Parisien est affilié au service public de la presse écrite... Les tarifs des annonces judiciaires et légales...

Montant HT : 544 142,26 Euros
Le titulaire est une PME - NOU
Renseignements complémentaires :
Lot 1 : Montant forfaitaire...
Lot 2 : Montant forfaitaire assenti d'un bon de commande...

ferrari publicité
VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Ferrari & Cie Agence de publicité légale, judiciaire, institutionnelle et Formalités des sociétés

publi légal
1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

Avis divers
LA COMMUNE DE
ROCHFORT-EN-YVELINES

informe de l'arrivée à échéance de concession(s) trentenaire(s) dans son cimetière. La liste est affichée à la porte du cimetière et en mairie.

Divers société
SINAN & CO

SASU au capital de 1000 € Siège social: 80, rue du 8 Mai 1945 92000 NANTERRE
RCS NANTERRE 65274301 Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2023...

SCI FRANSOLOC

SCI au capital de 1500 € Siège social: 38 rue Nationale 78340 LA QUEUE-LES-YVELINES RCS VERSAILLES 491353137

Enquête publique
COMMUNE DE SARTROUVILLE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
RELATIVE A 2 PERMIS DE CONSTRUIRE AVENUES JEAN JAURES-MAURICE BERTEAUX-PASTEUR

Deux dossiers de demande de permis de construire présentés par ALIAREA COSEIM BDF seront soumis à la participation du public par voie électronique du mardi 22 août 2023 au vendredi 22 septembre 2023 inclus...

Le permis de construire n° 785862261063 (lots A et B, 56 à 94 av Maurice Berteaux) prévoit la démolition des bâtiments vétustes existants et la création d'un ensemble immobilier de 314 logements répartis en 6 bâtiments comportant notamment une résidence seniors, une résidence étudiante, des logements sociaux et en accession, et 3 locaux commerciaux...

Le permis de construire n° 785862261064 (lots A et B, 56 à 94 av Maurice Berteaux et 7-9 av Pasteur) prévoit la démolition des bâtiments existants existants Auchan, un parking automobile et des box, et la création d'un ensemble immobilier comportant 404 logements et 3 locaux commerciaux.

Une version numérique des dossiers de permis de construire et de études d'impact sera consultable pendant toute la durée de la procédure.

78 Vente aux enchères Publiques par devant le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78)
à RENNEMOULIN (78590)
8 rue de Villepreux
UNE MAISON D'HABITATION de 116 m² (OCCUPÉE), de 6 pièces principales - D'un étage sur rez de chaussée et sous-sol : SALLE DE SPORT - HAMMAM - DRESSING- TERRASSE EN BOIS avec CABANON - TERRASSE PAVEES et TERRASSE SUR PILOTTIS.
Mise à Prix : 200.000,00 €

78 Vente sur surenchère du créancier aux enchères Publiques par devant le Tribunal Judiciaire de VERSAILLES (78)
à LES CLAYES SOUS BOIS (78340)
3 Avenue Claude Debussy
UN APPARTEMENT au 4^{ème} étage (OCCUPÉ), de 3 pièces principales (61,50 m²), avec CELLIER, LOGGIA, CAVE et 1 EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT.
Mise à Prix : 74.800,00 €

Pour la publication de vos annonces légales et judiciaires
agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

colère sur le site suivant:
www.sartroville.fr
Pendant la même durée, le public pourra adresser ses observations ou propositions par voie électronique à l'adresse suivante:
jaires-berteaux@ville-sartroville.fr
Toute observation ou proposition transmise après la clôture de la participation du public par voie électronique ne pourra être prise en considération.

COMMUNE DE BOINVILLIERS
PAR ARRÊTÉ DU 7 MARS 2023, LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOINVILLIERS A PRESCRIT LA 1ÈRE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOINVILLIERS.
CONTACT COMMERCIAL: 01 84 21 09 27

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFET DES YVELINES
Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVREURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE relative :
à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse conjoint de la société Engie Énergie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

- sur internet aux adresses suivantes :
https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt
https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-et-Publicites/Geothermie/ENGIE-ENERGIE-SERVICES/2023-ENQUETE-PUBLIQUE-UNIQUE
à la mairie de Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi, aux jours et horaires d'ouverture de la mairie au public,
à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public,
à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public,
à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public.

ferrari publicité
VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
Ferrari & Cie 7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés
Contact : email : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50

PJ n° 4 : encarts des secondes parutions presse début enquête

Firefox

https://reader.cafeyn.co/reader_prod.html?lang=fr&publicationId=208...

Annonces judiciaires et légales

Avis administratifs

7341206001 - AA

Préfet des Yvelines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Ile-de-France
Unité départementale des Yvelines

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture d'enquête publique unique relative :

- à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gisements géothermiques au Dogger des "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentés par la société Engie Energie Services

Par arrêté préfectoral du 28 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt)
- les demandes, présentées par la société Engie Energie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt, associées à deux permis d'exploitation de gisements géothermiques au Dogger des "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, des études d'impact environnemental et réglementaire en réponse conjointe de la société Engie Energie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>
- à la mairie de Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et horaires d'ouverture de la mairie au public.
- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public.
- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00.
- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public.
- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public.

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuilles non mobiles, cotés et parafés par le commissaire enquêteur, ouverts à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessus. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>
- par courrier électronique à l'adresse ci-dessous : engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt@urml.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (boîte mentionnée ci-dessus).

M. Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus, aux dates et horaires suivants :

- Le Chesnay-Rocquencourt le vendredi 22 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Bailly le lundi 25 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Le Chesnay-Rocquencourt le samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Louveciennes le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, La Celle-Saint-Cloud le jeudi 12 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Versailles (service urbanisme) le mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, Le Chesnay-Rocquencourt le lundi 23 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et les demandes de permis d'exploitation de gisements géothermiques au Dogger peuvent être demandées auprès de la société Engie Energie Services - 1, place Salmier de Champlan - Faubourg de l'Arche - 92 030 Paris La Défense cedex, à l'adresse suivante : frederik.bujard@engie.com

Toutes informations sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie de Chesnay-Rocquencourt (Maison de Ville - B), rue Potier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante : urbanisme@chesnay-rocquencourt.fr

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies de Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France - unité départementale des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique urml@iledefrance.gouv.fr, sur le site internet de la préfecture mentionnée pour la consultation du dossier.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation, assorties de prescriptions, ou refus sur les demandes présentées par la société Engie Energie Services.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, est soumis, pour délibération, au Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.

EP 23-450 / contact@publlegal.fr

7341486901 - AA



Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique préalable à la délivrance d'un permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier de logements et deux équipements d'intérêt collectif et de service public situés route de Poissy (secteur Plaine Nord)

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE)

Par arrêté N° 23/033 du 14 septembre 2023, M. le maire de Chambray ouvre une Procédure de Participation du Public par Voie Électronique :

- Du lundi 16 octobre 2023 au vendredi 17 novembre 2023 inclus, soit 31 jours calendaires consécutifs.
- Cette procédure a pour objet la construction d'immeubles d'habitations de 396 logements, deux équipements d'intérêt collectif et de service public, de parcs de stationnements extérieurs et en sous-sol au Nord de la commune de Chambray.
- Le dossier mis à disposition du public comprendra le dossier de permis de construire (en ce compris l'étude d'impact du projet), les avis des services consultés dont l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) et la réponse qui a été apportée à cet avis par la SAS NEXITY IIR PROGRAMMES GRAND PARIS.
- Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition sur le site dédié : <https://www.registre-numerique.fr/epve-porte-chambouray>
- Le dossier comprend notamment :
 - La note juridique et de présentation du projet.
 - L'étude d'impact et son mémoire non-technique.
 - La note de présentation synthétique du projet.
 - L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact.
 - La mission en réponse à l'avis de l'autorité environnementale.
 - Le dossier de demande de permis de construire n° PC 07813322G0018.
- Pendant toute la durée de la procédure, les observations, propositions ou questions du public ne pourront être recueillies que par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible depuis le portail suivant : <https://www.registre-numerique.fr/epve-porte-chambouray>
- Toute observation transmise après la clôture de la participation du public ne sera prise en considération.
- Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisé seront également mis à disposition du public gratuitement sur un point d'accueil situé en Mairie de Chambray (Place Charles-de-Gaulle, 78240 Chambray), siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public, aux jours et heures d'ouverture suivants :
 - Lundi : 13 h 30 à 18 h 00.
 - Mardi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 00, 13 h 30 à 17 h 30.
- Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme, place Charles-de-Gaulle, 78240 Chambray, dans les conditions suivantes :
 - Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressé soit par courriel à l'adresse suivante urbanisme@chambouray.fr, soit par téléphone au 01 39 22 31 31 (Urbanisme). Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel afin de définir un rendez-vous).
 - Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation.
 - Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique et le document de synthèse synthésé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié de la procédure : <https://www.registre-numerique.fr/epve-porte-chambouray> ainsi que sur le site internet de la Ville de Chambray, au plus tard à la date de la décision du maire sur la demande de permis de construire qui ne pourra elle-même intervenir avant l'expiration d'un délai de 4 jours après la fin de la participation du public par voie électronique.
 - L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le maire de Chambray, qui statuera par arrêté.
 - EP 23-530 / contact@publlegal.fr

Le Maire
Pierre MORANGE

7340510001 - AA

Demands d'eau pour l'irrigation (campagne 2024) à l'OUGC Ile-de-France 78-91 sur la nappe de Beauce

AVIS

Conformément à la réglementation (l'organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) invite les irrigateurs, dans le Rumboullet ou il est désigné, à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement d'eau pour l'irrigation, et ce dans un délai de 2 mois à compter de la date de parution de cet avis.

Sont ici concernés tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole sur la zone de gestion de la nappe de Beauce située en Yvelines (78), quelle que soit la culture (grandes cultures, maraîchage, arboriculture, ...).

Tout irrigant qui ne sera pas inclus dans le plan de répartition annuel des prélèvements de l'OUGC n'aura le droit d'irriguer pour la campagne 2024.

Contact :
Romain OLIVO - 01 64 79 31 15 - romain.olivo@ofc.chambagny.fr - Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France.

Vie de sociétés

7341384501 - VS

SECLS

SCI DU CHER
SCI au capital social de 8 000 euros
Siège social : 4, place du Petit Prent
75005 PARIS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juillet 2023, les associés ont décidé, à compter du 27 juillet 2023, de transférer le siège social à 12, avenue de Saint-Germain, 78160 Marly-le-Roi.

Objet : acquisition, la vente, la location, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, durée : 99 ans.

Modification de l'article 5 des statuts.

Ratification du RCS Paris et immatriculation au RCS Versailles.

LE COURRIER DES YVELINES
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023
actu.fr78actu 29

Vie de sociétés

7341339001 - VS

WP AUTO CONSEIL SASU capital 5 000 euros 22, chemin de la Hurrière 78490 LE TREMBLAU-SUR-MAULDRÉ 91450765 RCS Versailles

MODIFICATIONS

Par décision de l'associé unique du 8 septembre 2023, a été adoptée la nouvelle dénomination ASM AUTO Rumboullet, le siège social a été transféré au 14, rue Gustave-Etief, 78190 Rumboullet, à compter du même jour et a été nommée présidente la société ASM HOLDINGS, EURL, capital 15 000 euros, siège 90, boulevard Saint-Michel, 91150 Etampes, S04 609 224 RCS Evry, en remplacement de M. William PARAF, démissionnaire. Mention RCS Versailles.

7341513001 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 13 septembre 2023, il a été constituée une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : 3 B TRANSPORT
- Objet social : la société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Transports de marchandises de moins de 3,5 tonnes et de plus de 3,5 tonnes, dépannage ou location de véhicules avec conducteurs destinés aux transports de marchandises à l'aide de véhicules de tout tonnage.
- Siège social : 55, rue des 2 Frères Laporte 78600 Epône.
- Capital : 15 000 euros.
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS Versailles.
- Président : M. BANDIUGOU SISSOKHO, demeurant 55, rue des 2 Frères Laporte, 78600 Epône.
- Admission aux assemblées et droits de votes : toute action, donne droit dans les bénéfices et l'actif social, à une part nette proportionnelle à la qualité de capital qu'elle représente.
- SISSOKHO BANDIUGOU.

Annonces légales et judiciaires

MEDIALEX

www.medialex.fr
Tél. : 02 99 26 42 00

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centralisée, www.actu.legales.fr.



Vous quittez la région ?

Abonnez-vous !
c'est + pratique !



Vous quittez le pays ?

le Courrier des Yvelines

Firefox

https://reader.cafeyn.co/reader_prod.html?lang=fr&publicationId=207...

Annonces judiciaires et légales

TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023
actu.fr

41

Avis administratifs

Tarif de référence stipulé dans l'art 2 de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2022 soit 0,221 € ht le caractère
Les annonces sont informées que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce conclues et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale. www.actuellegales.fr.

7341206001 - AA

Préfet des Yvelines

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France Unités départementales des Yvelines RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'ouverture de enquête publique unique relative :
- à la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt
- aux demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt et de deux permis d'exploitation de gisels géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud, et le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part, présentées par la société Engie Énergie Services
Par arrêté préfectoral du 28 août 2023, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus sur les procédures suivantes :

- la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Rocquencourt (en vigueur sur la commune nouvelle du Chesnay-Rocquencourt)
- les demandes, présentées par la société Engie Énergie Services, de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Chesnay-Rocquencourt, associées à deux permis d'exploitation de gisels géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2" respectivement sur les communes de Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Le Chesnay-Rocquencourt d'une part, et de Bailly, Le Chesnay-Rocquencourt et Versailles d'autre part.

Le dossier d'enquête publique comporte notamment une évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, une étude d'impact du projet géothermique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse en réponse conjointe de la société Engie Énergie Services et de la commune du Chesnay-Rocquencourt à cet avis.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>
<https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie/ENGIE-ENERGIE-SERVICES-ENQUETE-PUBLIQUE-URIQUE> (site de la Préfecture des Yvelines),

- à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, sur support papier et support informatique, du lundi au samedi et horaires d'ouverture de la mairie au public :

- à la mairie de Bailly, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- à la mairie de Versailles, au service en charge de l'urbanisme, sur support papier, aux jours et horaires d'ouverture au public de ce service : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00 ;

- à la mairie de La Celle-Saint-Cloud, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public ;

- à la mairie de Louveciennes, sur support papier, du lundi au vendredi aux horaires d'ouverture de la mairie au public ;

Le public peut consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à l'adresse en ligne ci-dessus ou par écrit au commissaire enquêteur, ouvert à cet effet dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles pendant la durée de l'enquête.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées, par voie postale, à la mairie du Chesnay-Rocquencourt, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur ou lui être remises lors des permanences mentionnées ci-dessus. Elles sont consultables au siège de l'enquête.

Le public peut, de plus, faire parvenir ses observations et propositions au commissaire enquêteur, du 22 septembre 2023 au 23 octobre 2023 inclus :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt>

- par courrier électronique à l'adresse dédiée à l'enquête : engie-projet-geothermie-chesnay-rocquencourt@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé (site mentionné ci-dessus).

M. Denis UGUEN, directeur d'exploitation en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il reçoit les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaitent dans les mairies des communes mentionnées ci-dessus, aux dates et horaires suivants :

Le Chesnay-Rocquencourt le vendredi 22 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Bailly le lundi 25 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Le Chesnay-Rocquencourt le samedi 7 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Louveciennes le mardi 10 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, La Celle-Saint-Cloud le jeudi 12 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00, Versailles (services urbanisme) le mercredi 18 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00, Le Chesnay-Rocquencourt le lundi 23 octobre 2023 de 14 h 00 à 17 h 00.

Toutes informations sur les demandes d'autorisation d'ouverture de travaux miniers et les demandes de permis d'exploitation de gisels géothermiques au Dogger peuvent être demandées auprès de la société Engie Énergie Services - 1, place Samureu de Champlain - Faubourg de l'Arche - 92 030 Paris La Défense cedex, à l'adresse suivante : frederic.bugard@engie.com

Toutes informations sur la déclaration de projet portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt, peuvent être demandées auprès de la mairie du Chesnay-Rocquencourt (Hôtel de Ville - 8, rue Pottier - BP 150 Le Chesnay - 78155 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex), à l'adresse suivante : urbanisme@chesnay-rocquencourt.fr

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public dans les mairies du Chesnay-Rocquencourt, Bailly, Louveciennes, La Celle-Saint-Cloud et Versailles, aux horaires d'ouverture de ces services, à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'aménagement et des transports d'Île-de-France - Unité départementale des Yvelines, sur rendez-vous pris au 01 71 28 48 51 ou à l'adresse électronique ud78@idf.developpement-durable.gouv.fr, sur le site internet de la préfecture mentionné pour la consultation du dossier.

À l'issue de la procédure, le préfet des Yvelines prend, par arrêté préfectoral, les décisions d'autorisation - assorties de prescriptions - ou définitives sur les demandes présentées par la société Engie Énergie Services.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU de Rocquencourt, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, est soumis, pour délibération, au Conseil municipal du Chesnay-Rocquencourt.

EP 23-450 / contact@publilegal.fr

7341491201 - AA



Versailles Grand Parc communauté d'agglomération

Zonage de l'assainissement collectif, non collectif et pluvial des communes de Bièvres, Bois-d'Arcy et Vélizy-Villacoublay AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par un arrêté du 6 juillet 2023, le Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement collectif, non collectif et pluvial des communes de Bièvres, Bois-d'Arcy et Vélizy-Villacoublay.

En application de l'article L2224-10 du Code général des collectivités territoriales, une enquête publique, préalable à l'adoption du zonage et son annexes aux documents d'urbanisme aura lieu du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00 au lundi 13 novembre 2023 à 17 h 00 inclus, soit 29 jours. Suite à l'évaluation environnementale au cas par cas menée par la MRAE, aucune étude d'impact n'est prévue.

M. Michel GENESCO a été désigné, le 5 juin 2023, en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du Tribunal administratif de Versailles. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier, lors des permanences prévues à cet effet les jours et heures suivants :

- Bièvres
Samedi 21 octobre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
Mardi 7 novembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30
Bois-d'Arcy
Jeudi 19 octobre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00
Jeudi 9 novembre 2023 de 16 h 00 à 19 h 00
Vélizy-Villacoublay
Lundi 16 octobre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Mardi 17 novembre 2023 de 15 h 30 à 18 h 30
M. Michel GENESCO a été désigné, le 5 juin 2023, en qualité de commissaire enquêteur par M. le président du Tribunal administratif de Versailles. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations faites sur ce dossier, lors des permanences prévues à cet effet les jours et heures suivants :

- Bièvres
Lundi : 14 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h 30-12 h 30 / 14 h 30-17 h 30
Jeudi et samedi : 8 h 30-12 h 30

- Bois-d'Arcy
Lundi, mardi, mercredi et vendredi 8 h 30-12 h 30 / 13 h 30-18 h 00
(Pour ces jours, en période de congés scolaires les horaires sont : 9 h 30-12 h 30 / 13 h 30-17 h 30)
Jeudi : 12 h 30-19 h 30

- Vélizy-Villacoublay
Lundi : 8 h 30-17 h 00
Mardi : 8 h 30-12 h 00 / 15 h 00-19 h 00
Mercredi à vendredi : 8 h 30-12 h 00 / 13 h 30-17 h 00
Samedi : 9 h 00-12 h 00

- Siège de l'agglomération de Versailles Grand Parc
Lundi à vendredi : 8 h 30-12 h 00 / 14 h 00-17 h 00
Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/zone-assainissement-2023-yvg>

Les observations du public pourront être également adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de chaque commune concernée ou par mail à : zonage-assainissement-2023-yvg@mail.registre-numerique.fr

Elles devront parvenir avant la clôture de l'enquête et seront annexées aux registres d'enquête. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans les mois suivant la clôture de l'enquête publique seront tenus à la disposition du public, pendant un an, en mairie de Bièvres, Bois-d'Arcy et Vélizy-Villacoublay, et au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc où il sera possible d'en obtenir communication, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ils seront également consultables pendant une année sur le site internet de Versailles Grand Parc à l'adresse <https://www.registre-numerique.fr/zone-assainissement-2023-yvg>

Les dispositions du zonage seront annexes au PLU de chaque commune.
EP 23-521 / contact@publilegal.fr

7341107501 - AA

Commune de SAINT-HILARION (78125) Modification N° 1 au PLU

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNIQUE

Par arrêté du 7 mars 2023 le maire a prescrit une modification du PLU portant sur :

- le passage d'une zone AU en A (parcelles 9.8.17.16.33),

- l'élargissement de l'ADP - centre boug - aux parcelles 807 et 806,

- l'actualisation de certains éléments du règlement.

L'enquête publique se tiendra du lundi 16 octobre 2023 à 9 h 00 au mercredi 18 novembre 2023 à 17 h 00. Le dossier sera consultable en mairie aux heures ouvrables et sur le site internet de la commune.

La présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné M. Patrick AUCOURT en tant que commissaire enquêteur et M. Jean-Luc BIERNAULT en tant que suppléant. Le commissaire enquêteur tiendra ses permanences à la mairie de Saint-Hilarion :

- le samedi 21 octobre de 9 h 30 à 11 h 30,

- le mercredi 08 novembre de 9 h 00 à 12 h 00,

- le mercredi 15 novembre de 10 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra consigner ses observations sur un registre déposé à cet effet disponible en mairie : éventuellement par écrit à l'adresse du commissaire enquêteur dans une enveloppe fermée déposée dans la boîte à lettres de la mairie.

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à disposition à la disposition du public en mairie et sur le site de la commune.

Vie de sociétés

7340351101 - VS

SILICE ARTISAN VERRIER
SARL unipersonnelle
Capital : 10 000 euros
Siège social : 18, rue de l'Eglise, 78800 Houillies, à compter du 8 août 2023.
95120 ERMONT
RCS Fontaine 952 746 873

TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par AGÉ du 8 août 2023, le siège social a été transféré : 1, rue de l'Eglise, 78800 Houillies, à compter du 8 août 2023.

Objet : artisan verrier, création, fabrication et restauration d'objets d'art en verre, Négoce, vente d'objets de décoration.

Durée : 99 ans.
Gérante : Mme FICHEHA Fanny demeurant 18, rue de l'Eglise, 95120 Ermont.

Mentions seront portées au RCS de Versailles.

7341428001 - VS

EXCELLENCE MONTESSORI
SASU société en liquidation
Capital social : 1 000 euros
Siège social :
M. Adrien d'ESCLABES demeurant 5, rue du Charnoire Zeller, 78590 Nory-le-Roi a été nommé liquidateur et lui ont été confiées les pouvoirs les plus étendus.

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Adrien d'ESCLABES.

7341119101 - VS

EARL TISSIER
Siège : Exploitation agricole à responsabilité limitée
Forme : EARL
Au capital de 110 000 euros
Siège social : 13, rue d'Auteuil 78400 VICO
513 844 373 RCS Versailles

AVIS DE PROROGATION DE DURÉE

Aux termes d'une décision en date du 19 septembre 2023, l'associé unique a décidé de proroger la durée de la société de dix ans, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 20 juillet 2034, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée.

Mention sera portée au RCS Versailles.

Annonces légales et judiciaires



www.medialex.fr

Mail : annonces.legales@medialex.fr

Tél. : 02 99 26 42 00

10, rue de Brel - CS 56324
35063 Rennes cedex

Vos annonces
légales et
judiciaires

Urbanisme PLU ? toutes les nouvelles

HERODOTAIRE DES YVELINES

est habilité à publier
les annonces légales
sur le département
des Yvelines

Dernier délai pour parution : lundi 14 h
Notre service insertion est à votre disposition...

Tél. 02 99 26 42 00

e-mail : annonces.legales@medialex.fr

Vos annonces
légales et
judiciaires

PJ n° 5 -Certificats d'affichage



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 28 août 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique unique du 22/09/2023 au 23/10/2023 inclus sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt et sur les demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2"

Nous, Maire de la commune de Le Chesnay-Rocquencourt,

certifions que les avis annonçant l'enquête publique susvisée ont été affichés quinze jours avant la date de début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, aux endroits indiqués ci-après :

ci joint la liste des emplacements des panneaux administratifs

Le Chesnay-Rocquencourt, le 8 novembre 2023

(signature)

Le Maire  **DELEPIERRE**

A RENVOYER dès la fin de l'enquête publique à :

@developpement-durable.gouv.fr

ou

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT)
Unité départementale des Yvelines
35, rue de Noailles
78000 Versailles
A l'attention de

EMPLACEMENTS DES PANNEAUX ADMINISTRATIFS**sur la commune du CHESNAY-ROCQUECOURT**

- 1. Avenue du Docteur Schweitzer (devant l'Eclat de verre)-le Chesnay**
- 2. Rue Louis Foucault - Ecole Jean Louis Forain-le Chesnay**
- 3. Rue Moxsouris (au niveau du 58, à l'angle du chemin des ecoliers)
-le Chesnay**
- 4. Centre Commercial Westfield - Parly 2-le Chesnay**
- 5. Rue du Docteur Audigier-le Chesnay**
- 6. Avenue de Bellevue-le Chesnay**
- 7. Place Saint Antoine de Padoue-le Chesnay**
- 8. Avenue Debasseux-le Chesnay**
- 9. Rue Button à l'angle de la rue Lavoisier-le Chesnay**
- 10. Rue des Sports- Angle Rue Caruel St Martin (Stade Michaud) -le
Chesnay**
- 11. Rue des Hameaux - Angle Avenue Dutartre-le Chesnay**
- 12. Rue des trables à côté du U express-Rocquencourt**
- 13. Mairie de Rocquencourt-Rocquencourt**
- 14. Ecole CHEVRE-LOUP-8 rue de l'Etang-Rocquencourt**
- 15. Rue de la Sabretache /rue Auguste Brunot au niveau du BOXY**



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 28 août 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique unique du 22/09/2023 au 23/10/2023 inclus sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt et sur les demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2"

Nous, Maire de la commune de..... BAILLY (78).....

certifions que les avis annonçant l'enquête publique susvisée ont été affichés quinze jours avant la date de début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, aux endroits indiqués ci-après :

A BAILLY , le 6/11/2023
(signature)



Mairie de Bailly
Service Urbanisme
1 Rue des Chênes
78870 BAILLY

A RENVoyer dès la fin de l'enquête publique à :

[@developpement-durable.gouv.fr](https://developpement-durable.gouv.fr)

ou

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT)
Unité départementale des Yvelines
35, rue de Noailles
78000 Versailles
A l'attention de



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 28 août 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique unique du 22/09/2023 au 23/10/2023 inclus sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt et sur les demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2"

Nous, Maire de la commune de LOUVECIENNES,

certifions que les avis annonçant l'enquête publique susvisée ont été affichés quinze jours avant la date de début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, aux endroits indiqués ci-après :

A Louveciennes, le 24 octobre 2023

(signature)

A RENVOYER dès la fin de l'enquête publique à :

@developpement-durable.gouv.fr

ou

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT)
Unité départementale des Yvelines
35, rue de Noailles
78000 Versailles
A l'attention de



Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement
et des transports d'Île-de-France
Unité départementale des Yvelines

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

En exécution de l'arrêté du Préfet des Yvelines en date du 28 août 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique unique du 22/09/2023 au 23/10/2023 inclus sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Rocquencourt et sur les demandes de deux autorisations d'ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d'exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits "Grand Parc Nord 1" et "Grand Parc Nord 2"

Nous, Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud, Olivier DELAPORTE,

Certifions que les avis annonçant l'enquête publique susvisée ont été affichés quinze jours avant la date de début de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête publique, aux endroits indiqués ci-après : site internet de la Ville et magazine de la Ville n°84 du mois d'octobre 2023, panneaux d'affichage de la Ville.

A La Celle Saint-Cloud,
Le 7 novembre 2023

(signature)

A RENVOYER dès la fin de l'enquête publique à :

@developpement-durable.gouv.fr

ou

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'environnement de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT)
Unité départementale des Yvelines
35, rue de Noailles
78000 Versailles
A l'attention de

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Le Maire de la Ville de Versailles certifie que

En exécution de l’arrêté du Préfet des Yvelines du 28 aout 2023 relatif à l’ouverture d’une enquête publique unique du 22/09/23 au 23/10/23 inclus sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de Rocquencourt et sur les demandes de deux autorisations d’ouverture de travaux miniers sur la commune du Chesnay-Rocquencourt associées à deux permis d’exploitation de gîtes géothermiques au Dogger dits « Grand Parc Nord 1 » et « Grand Parc Nord 2 ».

Les avis annonçant l’enquête publique susvisée ont été affichés quinze jours avant la date de début de l’enquête et pendant toute la durée de l’enquête publique,

du 30 aout 2023 au 24 octobre 2023

Fait à Versailles le **27 OCT. 2023**
Pour le Maire et par délégation,

Olivier PERES
Directeur Général
des services de la Ville

Affaire suivie par @developpement-durable.gouv.fr

Ou

Direction Régionale et Interdépartementale de
l’environnement de l’aménagement et des transports d’Ile-de-France (DRIEAT)
Unité départementale des Yvelines
35 rue de Noailles
78000 VERSAILLES

A l’attention de

Mairie de Versailles - Direction de l’Urbanisme, de l’Architecture
du Foncier et de l’Habitat
RP 1144 - 78011 Versailles cedex - Téléphone : 01 30 97 81 01 - <http://www.versailles.fr>

Annexe 1 - Cahier des observations numérique

Dossier N° E.23.00046/ 78 Géothermie du Chesnay-Rocquencourt Recueil des observations

REGISTRE NUMERIQUE

by Publilégal

REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENGIE - PROJET DE GEOTHERMIE

Contributions du 22/09/2023 au 23/10/2023

Rapport généré le 25/10/2023 à 12:48:59

Nombre d'avis déposés : 680

**Annexe 1 Cahier des observations
numérique de 1 à 680
y compris pièces annexées**

Annexe 2 - Cahier des observations « Registres papier »

**les 9 REGISTRES PAPIER
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

ENGIE - PROJET DE GEOTHERMIE

Contributions du 22/09/2023 au 23/10/2023

Nombre d'avis déposés : 120

**Annexe 2 Cahier des observations
«registres papier» de 681 à 800
y compris pièces annexées**

Annexe 3 : Tableau du tri des observations

Dossier N° E.23.00046/ 78

Géothermie du Chesnay-Rocquencourt

Pièces jointes et annexes

ANNEXE 3
TABLEAU du TRI des REMARQUES NOTÉES dans les OBSERVATIONS

Modes de dépôt		des observations																			
voie électronique		RN Registre numérique https://www.registre-numerique.fr/annex-prjet-geothermie-chesnay-rocquencourt																			
Autres		RN Courriel annex-prjet-geothermie-chesnay-rocquencourt@registre-numerique.fr																			
		RP = Registre papier : 1 à 5- Le Chesnay-Rocquencourt (1180bs) 6-La Celle St Cloud (20bs) 7-Louvenciennes Sans obs 8-Bailly Sans obs 9-Versailles Sans obs																			
		Orales : sites au CE en permanence																			
N°	Mod de dépôt	Date de dépôt	Heur de dépôt	Nom	prénom	Code postal	Adresse	renvoi géodéq	281	253	267	133	68	121	43	143	60	21	26	20	1436
									Thème 1	Thème 2	Thème 3	Thème 3bis	Thème 4	Thème 5	Thème 6	Thème 7	Thème 8	Thème 9	Thème 10	Thème 11	
									Enjeux écologiques	Enjeux Économiques	Choix du site	Proposition variante	Information du public	Nuisances sonores	Nuisances visuelles	Prise en compte environnement	Risques pour les biens	l'hydrogène sulfuré et le CO2	Divers	a éclaircir juridiquement	

Annexe 4 : Procès verbal de Synthèse

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 22 septembre au 23 octobre 2023

Relative à l'enquête conjointe pour la
Géothermie du Chesnay-Rocquencourt

ANNEXE 4

PV de SYNTHÈSE *

des observations

en clôture d'enquête

Commissaire enquêteur
Denis UGUEN.

Annexe 5 : Mémoire en réponse des porteurs du projet

Projet de réalisation de deux doublets géothermiques au Dogger et dossier de mise en compatibilité du PLU Le Chesnay-Rocquencourt (78)

Enquête publique du 22/09 au 23/10/2023

**Mémoire en réponse au PV de synthèse du commissaire
enquêteur du 27 octobre 2023**

Présenté par



ENGIE Solutions
1 place Samuel Champlain
92930 Paris La Défense



**Mairie du Chesnay-
Rocquencourt**
9 rue Pottier BP 150 – Le
Chesnay
78155 Le Chesnay-
Rocquencourt Cedex

Annexe 6 : Courrier du Préfet des Yvelines

ENQUÊTE PUBLIQUE

du 22 septembre au 23 octobre 2023

Relative à l'enquête conjointe pour la
Géothermie du Chesnay-Rocquencourt

ANNEXE 6

**Note d'analyse ABF sur
l'installation de la centrale de
géothermie sur le "terrain des
serres" en bordure de la D186**



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles d'Île-de-France**

Direction départementale des territoires

Versailles, le 8 novembre 2023

Le Préfet des Yvelines
à
Monsieur le Maire du Chesnay-Rocquencourt

Objet : Note d'analyse ABF sur l'installation de la centrale de géothermie
sur le "terrain des serres" en bordure de la D186
Pièce jointe : Schéma d'analyse du site

Comme suite à votre demande, vous trouverez ci-après les motifs qui ont conduit l'État à vous demander d'écarter le terrain des serres au Chesnay-Rocquencourt pour l'implantation de la centrale de géothermie :

1. Éviter une construction bordant le domaine national de Versailles et Trianon, constituant une émergence importante dominant l'arboretum de Chèvreloup (7,5m de hauteur par rapport au terrain naturel), et faisant obstacle à la vue sur le domaine depuis la route départementale (D186), ancienne voie royale menant à Saint-Germain-en-Laye. Aujourd'hui, les limites du domaine sont très peu bâties. Il existe une démarcation nette entre la continuité urbaine à l'est de la D186 et la continuité paysagère à l'ouest de cette dernière, l'objectif étant d'éviter un développement urbain en dehors de cette limite ;
2. La parcelle étroite est incompatible avec le projet, puisqu'une plateforme de travail de 5000 m² est nécessaire pour l'exécution des forages (-1500 m de profondeur). Cela nécessite le défrichage de la parcelle et menace le maintien de l'alignement d'arbres le long de la D186 (paysage à valeur historique), et celui du mur de clôture du domaine (classé monument historique) ;
3. Éviter les travaux d'infrastructure routière indispensable pour desservir la parcelle, en phase travaux et pour l'exploitation future, comprenant la création de deux voies de circulation à sens unique, de la boucle ouest à l'entrée de l'arboretum, amenant le défrichage d'arbres et la suppression de terrains de tennis.
4. Au regard du PLU, le terrain "des 2 boucles" a une boucle en zone U, et une partie de l'autre boucle hors du site inscrit. Alors que le terrain des serres, lui, est totalement en zone N.

Le Préfet

Jean-Jacques BROT

Schéma d'analyse du "terrain des serres"

Légende :

Jaune	Voiries à créer pour l'accès aux véhicules d'exploitation de la centrale
Rouge	Emprise de la plateforme de forage de 5000m ²
Gris	Emprise de la centrale de géothermie d'une hauteur de 7,5m

